

lettre flash

17 mai 2004

www.education.fr

< primaire - secondaire - supérieur - recherche >

L'Allemagne et la France poursuivent le rapprochement de leurs systèmes d'enseignement et de recherche

Rédaction d'un manuel franco-allemand d'histoire, plan pluriannuel de développement de l'enseignement des langues respectives, facilitation de la mobilité des étudiants et chercheurs, développement des programmes commun de recherche... Les ministres en charge de l'éducation et de la recherche dans les deux pays ont mis à profit le 82^e sommet franco-allemand tenu à Paris le 13 mai pour faire le point sur leurs chantiers prioritaires.

Avant de rejoindre l'Élysée pour participer au conseil des ministres conjoint, François Fillon, ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et François d'Aubert, ministre délégué à la Recherche ont reçu, rue de Grenelle, leurs homologues allemands : Edelgard Bulmahn, ministre fédérale de la Formation et de la recherche et Peter Müller, plénipotentiaire de la RFA pour les Affaires culturelles franco-allemandes. Ensemble, ils ont donné une impulsion nouvelle à plusieurs projets de coopération bilatérale.

Le manuel d'histoire franco-allemand sera publié, en 2006, dans les deux langues. Les ministres ont arbitré entre les différentes possibilités qui se présentaient et ont validé la table des matières (18 chapitres) élaborée par le Conseil scientifique franco-allemand. Cet ouvrage concerne tous les



Partager six mois de la vie scolaire et familiale de son correspondant en France ou en Allemagne est une possibilité proposée depuis 1998 aux élèves de 2^{nde} par le programme Voltaire animé par l'Office franco-allemand pour la jeunesse. 500 bourses ont été offertes pour cela en 2003 à 250 lycéens de chaque pays. L'objectif est de donner cette chance à 1 000 lycéens chaque année.

élèves de 2^e, 1^{ère} et terminale en France et de toutes les classes de l'Oberstufe en Allemagne. Il sera proposé aux enseignants, parmi les autres manuels d'histoire publiés et ne sera donc pas réservé aux élèves qui étudient plus particulièrement l'allemand ou le français. La réalisation de ce manuel commun ne suppose pas, à ce stade, un rapprochement des programmes des deux pays. Pour concilier les différences qui subsistent, les deux versions, identiques dans leur présentation, couvriront l'intégralité des deux programmes (entre les deux tiers et les trois quarts de l'ouvrage) et compteront des sous-ensembles spécifiques à chaque pays. Ce projet, né d'une idée lancée par le Parlement franco-allemand des jeunes, réuni à Berlin le 23 janvier 2003 à l'occasion du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée (fondateur de la coopération entre les deux pays pour construire l'Europe), doit permettre aux jeunes d'accéder à une connaissance plus profonde du pays partenaire.

L'apprentissage de la langue du partenaire fera l'objet d'une politique globale, élaborée en commun et qui sera présentée au prochain conseil des ministres conjoint de l'automne 2004. Sans être identiques, la situation de l'enseignement de l'allemand en France et du français en Allemagne justifient de part et d'autre un effort particulier et concerté de promotion. D'autant que chaque pays est le premier partenaire industriel, commercial et politique de l'autre. Le ministre français de l'Éducation nationale a confirmé la mise en place progressive d'une nouvelle architecture de l'enseignement des langues qui permettra de garantir l'enseignement d'une même langue depuis l'école primaire ou le cycle central du collège jusqu'aux différents types de lycées. Ces parcours linguistiques plus cohérents devraient bénéficier aux langues fragilisées, en particulier à l'allemand. De manière générale, tout ce qui peut permettre d'améliorer la connaissance de la langue et du pays des partenaires va être encouragé et développé : appariements d'écoles, sections européennes, classes bi-langues, réseaux d'établissements, mobilité des jeunes et des enseignants...

Créé en 1994, le dispositif Abibac est maintenant établi dans un réseau de 28 établissements français répartis dans 13 académies et d'autant de lycées allemands. 2 600 lycéens des deux pays ont déjà profité de ce dispositif unique en Europe

Le dispositif Abibac, qui depuis 1994 permet aux lycéens français et allemands, de suivre une formation spécifique en vue d'obtenir simultanément le baccalauréat et l'examen homologue l'Abitur, est renforcé par la signature d'un avenant qui adapte le règlement de cet examen aux nouvelles dispositions réglementaires françaises. Enfin, les ministres ont retenu "L'allemand et le français : des

atouts pour des métiers et des carrières en Europe" comme thème commun à débattre lors de la 3^e journée franco-allemande qui se déroulera le 22 janvier 2005 dans tous les établissements des deux pays. Des supports pédagogiques spécifiques seront élaborés et proposés aux enseignants. Cette journée sera aussi l'occasion d'informer largement élèves et étudiants sur les programmes d'échanges et les modalités de mobilité dans le pays partenaire au cours des études et dans le cadre de la profession.

Pour l'enseignement supérieur, le rôle pilote de l'université franco-allemande (UFA) est confirmé. Elle lance cette année dix cursus de mastères trilatéraux, ouverts à des pays tiers, notamment d'Europe centrale, pour renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur européen de haut niveau. Après avoir consolidé les formations intégrées de 2^e cycle conduisant à un double diplôme, elle s'attache maintenant à développer les formations doctorales.

D'autre part, les travaux se poursuivent, sur la base de la déclaration conjointe de comparabilité de 40 diplômes professionnels signée le 18 septembre 2003, pour aboutir à une comparabilité générale des diplômes universitaires à la fin de l'année 2004.

En 2003, le programme d'actions intégrées Procope a soutenu la mobilité de plus de 700 chercheurs au travers de 120 projets conjoints.

En matière de recherche, la recherche de l'excellence pour contribuer au rayonnement scientifique international de l'Europe, est l'objectif majeur des programmes de coopération franco-allemande initiés au niveau des organismes de recherche comme des ministères. La facilitation de la mobilité des chercheurs, le développement de formations doctorales conjointes, l'organisation d'écoles thématiques d'été (une dizaine sont programmées cet été avec l'UFA) participent de cet effort.

Un second forum de la coopération en recherche, aura lieu en 2005 à Bonn ou à Berlin. Il devrait avaliser l'élargissement ou l'approfondissement de la coopération bilatérale dans des domaines clés comme la recherche aéronautique et spatiale, les technologies de l'information et de la communication, les nano- et biotechnologies, le génome des plantes, le climat et l'environnement, les transports ou encore le développement durable... L'objectif est de renforcer l'imbrication des programmes nationaux de recherche, comme c'est déjà le cas pour le génome des plantes ou les transports.



La coopération franco-allemande en quelques liens

• Généralités

Le nouveau site officiel de la coopération franco-allemande

<http://www.france-allemande.fr/public/index.php>

L'ambassade d'Allemagne en ligne

<http://www.amb-allemande.fr/>

L'Allemagne expliquée aux étrangers

<http://www.handbuch-deutschland.de/book/fr/001.html>

• Pour en savoir plus sur les relations franco-allemandes scolaires et universitaires dans votre académie :

– Pour l'enseignement scolaire :

les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération (DARIC)

<http://www.education.gouv.fr/int/daric.htm>

– Pour l'enseignement universitaire :

les services de relations internationales des universités (SRI)

<http://www.education.gouv.fr/sup/univ.htm>

• La coopération éducative, universitaire et scientifique franco-allemande en 4 exemples

Le programme Voltaire de l'Ofaj (Office franco-allemand pour la jeunesse)

<http://www.ofaj.org>

L'UFA (Université franco-allemande)

<http://www.dfh-ufa.org/franz/accueilF.asp>

Le programme d'actions intégrées Procopé

<http://www.egide.asso.fr/fr/programmes/pai/appels/procope.jhtml>

Le portail des langues franco-allemand du Goethe-Institut

www.fplusd.de/main/homepage/bereich/rubrik/index_html?mpld=94&mySelected=6

• Pour en savoir plus sur l'école, l'université et la recherche en Allemagne

Les ministères en charge des Länder de l'éducation sur le site de la KMK

(Kultusministerkonferenz / Conférence des ministres)

<http://www.kmk.org/>

Le DBS (Deutscher Bildungsserver/ Portail sur l'éducation en Allemagne)

<http://www.bildungserver.de/>

Les études d'enseignement supérieur en Allemagne sur le site du DAAD (Office allemand d'échanges universitaires)

<http://www.daad.de/>

Les établissements d'enseignement supérieur en Allemagne sur le site de la HRK (Hochschulrektorenkonferenz / Conférence des recteurs)

<http://www.hrk.de/>

Le Hochschulkompass (Annuaire de l'enseignement supérieur allemand)

<http://www.hochschulkompass.hrk.de/>

La recherche universitaire allemande

<http://www.dfg.de/>

Le Wissenschaftsrat (Conseil de la Science)

<http://www.wissenschaftsrat.de/>

